



garde alterné et déménagement

Par **mickael77**, le **09/12/2009** à **12:31**

Bonjour,

Voici un résumé de ma situation

Après 16 ans de vie commune et un enfant de 7 ans ma concubine décide de me quitter pour une autre personne.

Nous avons décidé d'avoir une garde alterné pour notre fils.

Elle a fait la demande au juge des affaires familiale pour officialiser cela.

Le JAF après un entretien avec nous a rendu le jugement suivant :

Garde alterné pour notre fils 1 semaine sur 2.

Partage 50/50 des frais de garde.

Et une pension de 90 euro / mois que je dois verser à mon ex concubine pour mon fils (car il y a une différence de salaire entre elle et moi).

Nous avons chacun un logement en location proche de l'école de notre fils.

La situation va être modifiée car il y a du changement dans son entreprise.

Son service va être transféré au nord de paris, c'est-à-dire à environ 45 km de son domicile actuel.

Elle a refusée la mutation pour ce poste.

Son entreprise lui propose une autre mutation dans le Nord à environ 270 km de son domicile actuel. Ce qu'elle va accepter car elle sera très proche de ses parents et sa famille.

Et à ma connaissance elle n'a pas vraiment fait de démarches pour trouver un poste proche de son domicile actuel prétextant qu'elle ne retrouverait pas un poste au même salaire.

Ceci aurait permis de rester en garde alternée.

Actuellement je n'ai pas la possibilité de gérer une garde complète.

J'ai fais des aménagement d'horaires au travail pour me permettre de gérer la garde alternée, elle n'a pas eu ce soucis.

Mes questions :

Que va décider le juge pour la garde au niveau de la périodicité.

J'imagine une garde 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires.

Le juge va-t-il accepter que mon fils fasse sur le week-end plus de 500 km.

Et m'obligera à en faire 1000 km, si c'est à moi d'aller le chercher et le ramener.

Et au niveau de la pension, comment sera-t-elle calculée.

Les frais de déplacement peuvent-il être déduit de la pension.

Puisque c'est elle qui s'éloigne comment le juge détermine qui doit se déplacer.

Cordialement